

Initiatives parlementaires

Au début des années 1960, ces mouvements, devenus partis politiques, deviennent des éléments importants de la vie politique partisane du régime canadien d'où l'incohérence et l'inconsistance et la non-pertinence du projet de loi C-229.

Par le passé, plusieurs partis politiques évoluant sur la scène canadienne furent confinés à une seule province. Pourquoi alors, aujourd'hui, vouloir appliquer des mesures draconiennes et modifier la Loi électorale du Canada, si ce n'est pour empêcher le Bloc québécois, démocratiquement élu, de manifester son désaveu par rapport aux vieux partis nationaux et chercher ainsi à obtenir son autonomie politique. Rien dans la Loi électorale actuelle ne fait allusion à la nécessité, pour un parti politique, de présenter des candidats dans plus de sept provinces pour être enregistré.

La loi mentionne seulement que pour être enregistré et ainsi officialiser sa présence sur le plan national, un parti doit présenter plus de 50 candidats, que ce soit dans une province ou dans toutes les régions, et cela, dans un souci de cohérence, de sérieux et de visibilité.

Ce projet de loi est en contradiction flagrante avec la Loi sur le Parlement du Canada en ce qui concerne le statut officiel des partis politiques à la Chambre. J'aimerais rappeler au député de Don Valley-Nord qu'il y a une loi de la Chambre qui oblige un parti politique à faire élire au moins 12 députés pour être reconnu en cette Chambre.

Alors, je demande à ce député comment il est possible de reconnaître un parti à la Chambre des communes qui risque de ne pas être enregistré lors d'élections générales? Même si la Loi électorale oblige un parti à présenter au moins 50 candidats pour être enregistré, ce qui augmente ses chances d'être présent dans au moins sept provinces, nous considérons que le projet de loi C-229 est nettement en contradiction avec la Loi du Parlement et la Loi électorale. En 1990, bien que la Chambre compte 295 sièges, il suffit toujours qu'un parti ait 12 membres pour être reconnu. La situation actuelle du Nouveau Parti démocratique le prouve: il a essayé et il a échoué.

Soyons clairs, la mise en place de telles mesures au coeur de la Loi électorale du Canada signifie la disparition du multipartisme dans le système électoral canadien et l'émergence d'une vie politique à sens unique, d'un bipartisme fortement dominé par deux exécutifs parlementaires qui, alternativement, viennent défendre les mêmes intérêts et la vision d'un Canada fortement centralisé.

Enfin, il faut ajouter que cette loi vient appuyer la thèse selon laquelle la diversité canadienne ne serait qu'un mythe et que le caractère distinct de la société québécoise, avec le temps, tend à disparaître. C'est ce que l'on pouvait lire dans un éditorial du *Globe and Mail* récemment. On affirmait dans ce même éditorial que la société canadienne était l'une des sociétés les plus homogènes de la planète. Cette société homogène ne paraît pas dans le résultat des dernières élections fédérales. En fait, le mythe, c'est

la notion de nation canadienne, s'imaginer qu'il puisse n'y avoir un jour qu'une seule culture, de l'Atlantique au Pacifique.

• (1805)

Le Bloc québécois et le Parti québécois sont en quelque sorte les ramparts politiques de la culture québécoise, de son originalité et de son caractère distinct.

Le projet de loi C-229 du député de Don Valley-Nord est, à notre sens, farfelu et ne tient pas compte de la diversité culturelle et de la légitime position du parti formant l'opposition officielle. Nous avons agi à titre d'opposition et je le rappelle, monsieur le Président, avec responsabilité et dans le respect des règles parlementaires. Nous avons défendu des dossiers d'intérêt québécois et canadien et occupé des périodes de questions avec efficacité et respect dans tous les dossiers. Nous avons démontré notre efficacité dans la transparence et le respect fondamental de la démocratie.

Nous rejetons donc, avec force, le projet émanant du député de Don Valley-Nord, puisqu'il démontre dans son fondement une position antidémocratique.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Monsieur le Président, simplement à titre d'information pour les téléspectateurs qui regardent la chaîne parlementaire au lieu de La roue de fortune ou Jeopardy, ce projet de loi d'initiative parlementaire a pour objet de modifier la Loi électorale du Canada afin qu'un parti ne puisse être un parti enregistré et légitime au Canada que s'il présente des candidats dans au moins sept des 10 provinces, dont le Québec ou l'Ontario.

Bien sûr, son objectif est très clair: démolir le Bloc. Je présume que beaucoup de Canadiens appuieraient secrètement ce projet de loi. En effet, beaucoup de Canadiens à qui j'ai parlé, à qui nous avons tous parlé, sont bien embêtés de savoir qu'il y a à la Chambre, pour adopter des lois pour notre pays, pour décider ou aider à décider de la façon dont notre argent est dépensé, pour préparer l'avenir de notre pays, un groupe de personnes qui veulent essentiellement détruire le Canada tel qu'il existe actuellement.

Beaucoup de gens demandent s'il n'y a pas moyen de mettre un terme à tout cela. Ils sont particulièrement préoccupés et furieux de savoir qu'un groupe de personnes qui se dit la loyale opposition de Sa Majesté a en tête des intérêts ou un programme qui, encore une fois, vont à l'encontre des intérêts de l'unité canadienne.

Beaucoup de Canadiens s'associeraient avec le député de Don Valley-Ouest et appuieraient ce projet de loi, afin de tenter d'empêcher la formation de partis régionaux qui viendraient siéger à la Chambre des communes.

Parfois, le remède est bien pire que la maladie. Le mal est peut-être terrible, mais le traitement l'est davantage. Cela me rappelle ces anciens dragons qui, lorsqu'on leur coupait la tête, en produisaient deux autres, plus effrayantes, plus féroces et à dents plus longues.